COURS DE LANGUE ET DE CULTURE D'ORIGINE







CHÈQUE ELCO

Ville de Lancy Service des affaires sociales et du logement Route de Saint-Julien 63 1212 Grand-Lancy sasl@lancy.ch

Le montant de l'inscription aux cours de langue et de culture d'origine est remboursé aux familles (maximum CHF 100.par enfant), sur présentation des documents ci-dessous auprès du Service des affaires sociales et du logement de la Ville de Lancy. Pour recevoir ce chèque, les familles doivent être domiciliées à Lancy et l'enfant doit bénéficier du subside d'assurance-maladie. Le remboursement se fait uniquement en cash auprès du Service des affaires sociales et du logement.

Documents à transmettre :

- Justificatif de l'inscription de l'école (ci-dessous)
- Preuve du paiement des cours
- Copie de la carte d'identité de l'enfant
- Copie du subside d'assurance-maladie de l'enfant

JUSTIFICATIF DE L'INSCRIPTION (À faire remplir par l'école de langue)

ENFANT CONCERNÉ	
Nom:	
Prénom :	
Date de naissance :	
Téléphone des parents :	
Nom de l'école :	
E-mail :	
Année scolaire :	
Cours suivi :	
Prix du cours :	
Date d'inscription à l'école :	
Timbre et signature de l'école :	